

523 dossiers en souffrance à sauver d'urgence

Aujourd'hui l'ensemble des réunionnais s'est emparé de ce sujet sensible car, comme vous le savez, le logement est au cœur de la cohésion sociale et l'accèsion à la propriété est un rêve avoué pour les ménages bénéficiant de revenus modestes.

Toutefois, face à la démarche visant à convaincre le Gouvernement de revenir sur sa décision, laquelle démarche nous adhérons pleinement, il nous semble que nous devons porter également notre urgence sur les 523 dossiers en souffrance qui restent dans l'attente d'un financement alors qu'ils ont été instruits favorablement par les services de l'Etat.

Ces 523 dossiers, ce sont :

- 523 familles qui peuvent prétendre à un toit ;
- 1000 emplois sauvés ;
- 500 entreprises de proximité à taille humaine qui peuvent respirer.

Quelle solution de financement d'urgence pour ces 523 dossiers ?

La loi NOTRe a étendu le champ des compétences du Conseil Régional. Grâce à elle, la collectivité régionale apporte son concours aux familles modestes en finançant à hauteur de 20 000 € l'amélioration de l'habitat. Le soutien institutionnel vient en complément des aides de l'Etat et du Département.

Nous demandons donc le Conseil Régional, dans le cadre d'un échelon additionnel pour sauver les 523 dossiers, de compléter le montant de l'investissement de chaque opération afin de solvabiliser les prêts complémentaires des familles.

Exemple de schéma de financement issu de la solution proposée

Exemple d'un schéma de financement classique d'une opération de 100 000 €

Tableau n°1 (en euros)

Coût de l'opération		100 000
Part LBU	30 à 50%	40 000
Prêt complémentaire famille	Prêt réalisé auprès d'un établissement conventionné avec l'Etat	60 000
Part APL accession sur le prêt complémentaire pour solvabiliser celui-ci (variable selon les revenus du ménage)	Aide publique directement versée à l'établissement prêteur	35 000
Reste à charge pour la famille (hors intérêts)	Somme remboursée à l'établissement prêteur	25 000